

ABONNEMENT

Un an... 13 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 5 »

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 31 OCTOBRE

Demain jeudi 1^{er} novembre, fête de la TOUSSAINT, l'*Echo Saumurois* ne paraîtra pas.

Chronique de la Toussaint

Les Deux Mortes

CONTE VRAISEMBLABLE

Liés depuis l'enfance — avec les mêmes goûts, les mêmes habitudes, les mêmes qualités unies aux mêmes défauts — ils formaient, à coup sûr, la plus belle paire d'amis qu'on pût trouver.

En politique et en religion, leurs opinions étaient exactement pareilles. Libres-penseurs, membres tous les deux de la Loge maçonnique de X..., ils s'empressaient de rebrousser chemin ou de prendre un détour quand, de loin, ils voyaient venir la soutane d'un prêtre catholique ou la blanche cornette d'une religieuse, — ou, s'il n'était plus temps de reculer, ils marchaient furieusement au passage les poils de leurs barbes, qu'ils portaient longues et touffues, en grondant comme des dogues toujours en fureur.

Et pourtant — tous deux veufs et pères de deux mignonnes fillettes qu'ils adoraient, ils les faisaient élever dans un pensionnat de religieuses !...

Les fillettes se témoignaient l'une à l'autre une amitié digne de celle qui unissait leurs pères. Aussi pieuses et ferventes chrétiennes qu'ils étaient impies, elles souffraient et s'affligeaient des idées négatives de leurs pères et s'encourageaient mutuellement à les combattre. Dans leurs prières, soir et matin au pied de leurs couchettes, elles suppliaient Dieu de ramener leurs « pères chéris » à la vérité et à la foi, s'en remettant à Lui du remède souverain contre cette désolante impiété.

Elles furent exaucées...

Sur le pays, un jour, s'abattit une terrible épidémie de fièvre typhoïde.

Les premières — en même temps, presque à la même minute — les deux fillettes furent emportées... Je n'essaierai pas de décrire la douleur des deux pères. Dire qu'elle fut navrante serait faiblement exprimer la réalité.

Incapables d'une volonté, d'un désir, ils abandonnèrent aux amis des deux petites mortes le soin des funérailles. Deux délégués de la Loge de X..., venus pour leur conseiller l'enterrement civil, durent se retirer sans avoir pu obtenir autre chose que des réponses incohérentes.

Les funérailles furent touchantes : le cortège des jeunes filles en blanc, le prêtre, vieillard aux cheveux blancs, les deux cercueils, côte à côte sur le corbillard, disparaissant sous les roses blanches et les lilas blancs, enfin, ces deux hommes, blanchis par la douleur en l'espace d'une nuit, voûtés, les yeux hagards et inconscients, bras dessus bras dessous par habitude, marchant immédiatement derrière le char — c'était un spectacle capable d'arracher des larmes aux moins sensibles....

On remarqua, au bout de peu de temps, un changement notable dans leurs relations. Ils ne sortaient plus ensemble. Rencontrait-on

l'un ou l'autre, c'était presque toujours à la nuit tombante et par des chemins qu'il ne fréquentait guère auparavant. Bref, ils s'évitaient au dehors, tout en continuant, chez eux, à se rendre de fréquentes visites, au cours desquelles, sans doute, ils ne parlaient que des deux chères petites mortes.

Bientôt, ce ne fut un secret pour personne que l'un, tous les soirs, à la nuit, franchissait mystérieusement le seuil d'une des deux églises de la petite ville, tandis que l'autre avait été vu, s'en allant du même mystère, entrer dans l'autre église...

Vint la Toussaint. Il y avait six mois déjà que les deux petites mortes dormaient au cimetière, là-bas, leur dernier sommeil — l'une près de l'autre et non loin de l'endroit où, quelques années plus tôt, leurs mères avaient été déposées.

Pour la première fois depuis longtemps, on vit alors monter vers le champ des morts, l'un suivant l'autre à courte distance, mais sans qu'ils se vissent, les deux amis, absorbés dans leur douleur. Le premier arriva auprès de la pierre géminée, où se lisaient accouplés les noms et les âges des deux petites mortes, s'agenouilla et, sanglotant, fit un lent signe de croix... Le second, arrivant à son tour, au moment à son tour de plier les genoux, regarda et eut un cri, qui fit relever la tête à l'autre :

« Toi !... Toi aussi !... »

L'autre, avec la même expression indicible de surprise sur son visage, incapable de proférer un son, ouvrit les bras — et, agenouillé enfin tous les deux, les deux amis, embrassés, pleurèrent et prièrent ensemble sur la tombe des chéries....

Bras dessus bras dessous ils redescendirent vers la ville, moins abatus, moins cassés, et portant sur leurs visages je ne sais quel rayonnement d'espoir et de consolation. Tout en allant, ils se racontaient réciproquement les phases, d'ailleurs exactement semblables, de leur conversation...

« Vois-tu, disait l'un, nos chéries, j'en suis sûr, étaient deux anges du Bon Dieu envoyés sur la terre pour nous convertir, mais qui, de guerre lasse, sont retournés au Paradis.

» — Oui, répondait l'autre ; et, retournées auprès du Bon Dieu, elles ont tellement fait, que le miracle s'est opéré tout de même. C'est par leur grâce, bien sûr, que nous pourrions les revoir là-haut. »

Ah ! si on les avait entendus, à la Loge de X... !

Charles Durand.

La maladie du Cabinet

On ne se demande plus si le cabinet tombera, mais seulement sur quel incident il tombera. Et notez que personne ne le pousse : il tombera tout seul. On le sent si bien perdu que ses adversaires ne l'attaquent même plus. Avant-hier, à propos de l'affaire Favette, quand le garde des sceaux est, pour la seconde fois, descendu de la tribune, s'il avait plu à n'importe qui d'ouvrir une crise ministérielle, c'était chose faite. La majorité aurait voté tout ce qu'on aurait voulu. Le plaisant, c'est que ces pauvres ministres s'étaient mis eux-mêmes,

et sans que rien les y obligeât, dans cette situation ridicule.

On discutait le cas de l'ancien chef de cabinet du ministère du commerce qui, en 1889, sous prétexte que les travaux de l'Exposition pressaient, s'était fait allouer, pendant quelques mois, une moyenne de 200 francs de frais de voiture par jour. La commission de vérification des comptes concluait à renvoyer le dossier au président du Conseil « pour telles suites qu'il appartient trait ». Il n'y avait qu'à se tenir et à voir venir. Mais c'était trop simple pour des hommes de ce génie. M. Lourties et M. Guérin ont jugé habile de prendre la défense de l'homme aux fiacres. Et dans quels termes, les malheureux ! Il n'y a pas de délit, affirmait l'un. Pas même d'irrégularité amplifiée l'autre. Et toute cette belle résistance pour aboutir à quoi ? A accepter en fin de débat — et des mains de M. Jaurès — un ordre du jour plus sévère que celui qu'on avait repoussé d'abord.

Après le vote il n'y avait qu'une voix : c'est un cabinet fini.

Encore la Dépopulation des Campagnes

Je lisais à ce propos ces jours-ci, sous la signature de M. Davis, instituteur à Cbacé, un intéressant article, dans lequel ce modeste et clairvoyant fonctionnaire résolvait cette question de la dépopulation par le résultat de cours pratiques d'agriculture faits aux enfants des campagnes concurremment avec les autres notions qu'ils reçoivent du maître d'école.

C'est, en effet, une idée excellente dont la mise en pratique aiderait certainement à enrayer cet abandon persistant des campagnes.

Mais il est une autre considération d'ordre social que certains économistes devraient bien méditer.

Aujourd'hui, avec l'abondance relative des récoltes, tant en fourrages, céréales, que vins, fruits, etc., est-il prudent de persister à dire que le paysan est malheureux, qu'il ne peut payer ses fermages, que même la terre ne produit plus assez pour le nourrir, etc., etc.

Il y a grave erreur, ce me semble, à soutenir pareille thèse ; car si l'on chante encore ce vieux refrain, on ne devra plus ensuite se plaindre de la dépopulation de nos campagnes.

De deux choses l'une : ou le paysan est malheureux, et il quittera nécessairement la campagne pour essayer de la ville — ou il est heureux : il continuera de cultiver son champ.

Malheureusement, ceux qui se lamentent à propos de cette dépopulation sont souvent les mêmes qui pleurent d'autre part sur les malheurs de nos ouvriers des champs.

Dans quel but le font-ils ? Je ne le comprends pas bien.

Est-ce dans un but politique ou social ? Ils se trompent étrangement ; car le paysan, auquel on aura persuadé l'inutilité de cultiver une terre qui ne produit rien ou presque rien, viendra en ville et tombera fatalement dans le socialisme ou pis encore, après toutes les déceptions qui l'attendent.

Combien, au contraire, est-il préférable et facile de prouver au paysan la supériorité de la vie champêtre sur l'existence tourmentée du citadin ; combien surtout, au point de vue physique et moral, la campagne a-t-elle sur la

ville cet immense avantage de l'air pur et des mœurs moins dévoyées.

D'autre part, l'habitant des campagnes, plus conservateur, donnera certainement ses préférences aux hommes modérés, pratiques, ceux-là seuls qui font de sage politique, basée sur les justes besoins de chacun.

Chambre des Députés

Séance du mardi 30 octobre

Le cas de M. Mirman

M. le président Burdeau fait part à la Chambre d'une communication de M. le ministre de la guerre le prévenant que M. Mirman, député, sera incorporé dans l'armée le 16 novembre prochain.

M. Chapuis prépare un projet de résolution aux termes duquel, « en l'absence de toute législation précise, la Chambre décide que, durant toute la durée de son service, M. Mirman aura toutes facilités pour remplir ses fonctions législatives. »

Il faudra ensuite, dit-il, voter une loi frappant d'inéligibilité tout membre de l'université pendant la durée de son engagement décennal.

M. Dupuy explique qu'ayant rompu son engagement décennal, M. Mirman est tombé sous le coup de la loi militaire. Légalement le service militaire est dû. (Interruptions.)

S'adressant aux interrupteurs, M. le président Burdeau dit que la Chambre seule peut dépoiler un député de son mandat.

M. Dupuy, continuant son discours, déclare qu'en vertu de la loi, l'exercice du mandat de M. Mirman devra être suspendu pendant son temps de service militaire. On ne peut laisser à un soldat la faculté de se mettre, devant la Chambre, en opposition avec le ministre de la guerre. Le service militaire doit mettre le mandat de M. Mirman en suspens.

M. Humbert invite le ministre de la guerre à préciser. Une fois incorporé, M. Mirman ne pourra-t-il plus siéger au Palais-Bourbon ? L'orateur somme le gouvernement de faire connaître la loi qui suspend le mandat législatif d'un député appelé sous les drapeaux après son élection.

Cette loi n'existe pas. La vérité c'est qu'il y a une contradiction entre la loi militaire et la loi constitutionnelle. On peut faire une loi nouvelle dissipant cette contradiction, mais encore cette loi ne pourra avoir d'effet rétroactif.

Que le gouvernement présente un projet de loi en ce sens. C'est là tout ce qu'il est permis de faire.

M. le général Mercier estime que, tant que M. Mirman n'aura pas rempli ses obligations de soldat, il devra renoncer à l'exercice de son mandat législatif.

M. Burdeau lit un article de loi aux termes duquel les officiers et soldats appartenant à la réserve de l'armée active et à l'armée territoriale sont éligibles et peuvent exercer le mandat législatif.

M. le général Mercier soutient que cette disposition n'est pas applicable aux officiers et soldats en activité de service. On ne peut autoriser un cumul qui permettrait à un soldat de quitter le rang pour aller faire à son chef hiérarchique une opposition politique.

M. Rivet dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, constatant que l'exercice du mandat législatif est supérieur à tous les autres devoirs, passe à l'ordre du jour ».

M. le général Yung est d'avis que M. Mirman doit appartenir à la Chambre et non pas à l'armée.

M. de Douville-Maillefeu, interrompant : La Chambre est le premier régiment de l'armée !

M. l'amiral Vallon dit que M. Mirman a été élu député avant d'être soldat et dès lors il ne peut être incorporé dans l'armée.

Il y a un ordre du jour de M. Gautheron dont voici le texte :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Burdeau va mettre aux voix l'ordre du jour de M. Gautheron, lorsque M. Jaurès prend la parole.

M. Jaurès vient faire un rappel au règlement et à la Constitution. Deux fois, pendant la séance, M. le président Burdeau a été contraint de rappeler le gouvernement au respect des droits de la Représentation nationale. Il n'est donc pas possible que la Chambre accordât la priorité à l'ordre du jour Gautheron qui emporte la négation de ces droits.

La priorité demandée pour l'ordre du jour Gautheron, acceptée par le gouvernement, est accordée par 281 voix contre 207.

Cris à l'Extrême-Gauche : C'est une honte !

M. le président dit qu'il n'est permis à personne de qualifier de la sorte une décision de la Chambre.

L'ordre du jour Gautheron est adopté par 307 voix contre 215.

Violent tumulte à l'extrême gauche. *Chambre d'esclaves !* clame M. Jaurès.

Rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal, il s'écrie :

Je m'en moque !

M. le président propose de fixer la prochaine séance au lundi 3 novembre.

Cris répétés à l'Extrême-Gauche : Au 2 décembre !

La Chambre décide qu'elle se réunira lundi 3 novembre.

La maladie du Tsar

A l'ambassade de Russie, hier, à trois heures, M. de Mohrenheim a donné communication du télégramme suivant :

« Saint-Petersbourg, le 30 octobre.

» Dans la nuit de dimanche à lundi, moins de sommeil. Hier, l'Empereur a peu mangé et se sentait plus faible. La toux dont Sa Majesté souffre depuis longtemps a augmenté, et un peu de sang a paru dans les expectorations. — GERS. »

Saint-Petersbourg, 30 octobre. — L'état du Tsar a empiré sensiblement.

Des crachements de sang et la forte toux ont

augmenté, avec apparition de l'état inflammatoire du pumon gauche.

La situation est dangereuse.

Le *Messenger du gouvernement* annonce que l'Empereur a communiqué avant-hier à l'occasion de l'anniversaire de Borke.

Le prêtre Johann Serguyef lui a donné l'Eucharistie.

CHINE ET JAPON

MARCHE EN AVANT DES JAPONAIS

Une troisième armée japonaise forte de 24,000 hommes se rassemble à Hiroshima.

Le *Times* reçoit de Shanghai la dépêche suivante :

« On annonce que Port-Arthur est complètement investi et que la place ne pourra plus résister longtemps. »

» Des nouvelles de Moukden affirment que les troupes du général Tso n'ont pas été entièrement détruites à Ping-Yang. La majeure partie de ces troupes est parvenue à s'échapper et à se reformer sous les ordres du général Nieh. »

Le deuxième corps expéditionnaire japonais a débarqué au nord de la baie de Talien et marche sur Port-Arthur.

Il y a 13,000 soldats chinois, dont 4,000 recrues, à Kinchow, Port-Arthur et sur la baie de Talien.

Les soldats japonais qui doivent former le troisième corps expéditionnaire se rendent de Sendaï à la côte Est, au milieu de l'enthousiasme des populations.

INFORMATIONS

Cour d'assises de la Seine

Le journal *la Petite République*, représenté par MM. Guillé, rédacteur, auteur de l'article poursuivi, et Tibara, gérant, comparait hier devant la cour d'assises de la Seine, sous prévention d'outrage à la magistrature.

La Petite République a été acquittée par le jury.

Un autre journal, le *Parti ouvrier*, était poursuivi pour outrage à l'armée.

MM. Barra, rédacteur, et Merlin, gérant, ont été condamnés : le premier à un mois de prison, le second à quinze jours de la même peine, et chacun à 100 fr. d'amende.

Les deux arrêts font qu'il ne bruit au Palais.

Le jury, qui acquitte sans délibération pour attaques aux magistrats, condamne encore quand il s'agit d'offenses à l'armée.

M. Favette et ses voitures

Le ministre du commerce a fait signer un décret par lequel M. Favette est relevé de ses fonctions de directeur au ministère du commerce.

De son côté, le ministre des travaux publics a fait signer un décret relevant le même fonctionnaire de ses fonctions de membre du comité consultatif des chemins de fer.

Enfin, M. Guérin a fait connaître qu'il avait saisi le parquet du dossier de l'affaire Favette.

Les droits de mutation

M. Montaut et un certain nombre de ses collègues ont déposé la proposition suivante comme article additionnel au budget :

« La Banque de France, les Compagnies d'assurances, les Compagnies de chemins de fer, le Crédit foncier et tous autres établissements publics ou privés, débiteurs ou détenteurs, à quelque titre que ce soit, de sommes ou valeurs appartenant à des personnes non domiciliées en France, ne pourront, en cas de décès de ces personnes, se dessaisir au profit de leurs héritiers des sommes ou valeurs dont il s'agit que sur la représentation d'une quittance ou d'un certificat constatant le versement des droits de mutation par décès dus au Trésor français, sous peine d'être personnellement tenus au paiement de ces droits et des pénalités encourues. »

» Cette responsabilité ne s'étendra pas aux suppléments de droit qui seraient ultérieurement reconnus exigibles, lorsque les sommes ou valeurs qui auront servi de base à la liquidation des droits et qui seront expressément désignées dans la pièce libératoire représentée, correspondront exactement à celle dont il est fait remise aux héritiers. »

Socialiste escroc

Il y a quelques semaines, un sieur Bonnefoy vint à Carmaux au titre de délégué de la chambre syndicale des mineurs de Graissessac pour quêter pour les grévistes. Bonnefoy fut accompagné dans sa tournée à domicile par un agent de police mis à sa disposition par la municipalité socialiste de Carmaux. Or il est avéré aujourd'hui que les ouvriers mineurs de Carmaux ont été victimes d'un adroit et astucieux escroc, ainsi que le prouve la lettre suivante qui vient d'être adressée à la chambre syndicale de Carmaux par la chambre syndicale des mineurs de Graissessac :

« Je soussigné, Martin Antoine, trésorier du syndicat des mineurs de Graissessac (Hérault), déclare par le présent que le sieur Bonnefoy Louis ne m'a jamais remis aucune somme des souscriptions qu'il vient de faire récemment à Carmaux, Blaye, Saint-Benoit, etc., et qu'il disait faire au profit des grévistes, renvoyés de Graissessac. »

» Je déclare, en outre, qu'il n'a pas avisé le syndicat des mineurs de Graissessac de son absence ni du retard à verser les sommes provenant des souscriptions faites par lui dans les communes ci-dessus citées.

» Je ne puis que qualifier d'escroqueries les manœuvres du sieur Bonnefoy et autoriser des poursuites contre lui.

» Pour et par ordre du syndicat : le trésorier, Martin. »

Bonnefoy a quêté à Carmaux les 18 et 19 septembre dernier. Le 18, il a recueilli 163 fr. 50 ; le 19, de 50 à 60 francs ; le 20, à Saint-Benoit, 3 fr. 50 ; le 21, à Blaye, recette inconnue.

Deux femmes courageuses

Le bateau *Hirondelle*, n° 49, heurtait avant-hier, vers six heures du soir, entre Boulogne et Saint-Cloud, une barque de pêche montée par deux hommes. La barque fut coupée en deux. Les hommes coulèrent à pic.

L'*Hirondelle* alors stoppa. Et, tandis qu'on organisait les secours, les passagers voyaient deux femmes, qui de la rive se jetaient dans le fleuve, atteignant l'endroit où les deux hommes avaient disparu, plongeant et parvenaient à ramener sur la rive les deux naufragés sains et saufs.

On juge de l'enthousiasme que souleva ce brillant acte de courage. Les deux femmes, la mère et la fille, marchandes de poissons à Boulogne-sur-Seine, l'une âgée de quarante-quatre ans et l'autre de vingt ans, se nomment Vincent. Elles n'en sont pas à leur début. Elles comptent déjà à leur actif une quarantaine d'actes de courage. La mère est déjà titulaire de deux médailles d'or.

Vente des vins des hospices de Beaune

La vente des fameux vins des hospices de Beaune est fixée au dimanche 18 novembre : on connaît l'importance de cette vente annuelle dans le monde entier. Cette année la récolte a donné 46 pièces et 5 feuilletes, soit 110 hectolitres 38 litres, comprenant les cuvées de Beaune, Pomard, Volnay, Meursault, Corton, Savigny, Vergelesses.

Vol de dépêches

On télégraphie de Perpignan : Quatre sacs de dépêches ont été volés avant-hier, à minuit vingt, en gare de Perpignan. Un était destiné au bureau de Thuir, deux au bureau de Toulouges et le quatrième au bureau de Trouillas.

Encore la Limousin

M^{me} Limousin, dont nous avons annoncé l'arrestation à Luxembourg à la suite d'escroqueries commises au préjudice d'un hôtelier de cette ville, a comparu devant le tribunal correctionnel.

Elle a été condamnée à six mois de prison et aux dépens.

Bagarre électorale

Gand, 30 octobre. — Une violente bagarre s'est produite hier devant le Cercle catholique, entre un cortège d'ouvriers antisocialistes et un cortège socialiste. La police, impuissante à rétablir l'ordre, dut requérir la gendarmerie, qui fut obligée de charger. Il y a eu plusieurs blessés. Le calme s'est enfin rétabli.

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

L'autre le regarda avec une affectueuse commiseration.

— Mon pauvre ami ! n'importe ! Tâche de te maîtriser. Sois aussi raisonnable que moi. Est-ce que je me déssole ou me fâche, moi ?

— Parbleu, cela t'est facile à dire ! En quoi peux-tu t'y intéresser ?

Deshars se mit en face de Borsand, lui saisit les deux bras qu'il serra énergiquement.

— Philippe, dit-il, regarde-moi bien. Ne lis-tu rien sur mon front et dans mes yeux ?

Hélas ! Il ne l'avait que trop lu. Ce fut avec une hésitation presque bégayante qu'il répondit :

— Tu... l'aimes... aussi ?

— Oui, fit la voix sourde et basse de Deshars dans l'ombre où sa silhouette alla s'effacer.

Philippe, à son tour, regagna sa chambre. Il était épuisé d'émotions et il lui fallait

prendre des forces pour les événements du lendemain.

Or, tandis que les deux officiers échangeaient leurs douloureuses confidences sur le pont du *Colbert*, dans les flancs tranquilles de l'*Alcyone*, un autre homme, étendu sur son étroite couchette, roulait de sinistres pensées.

Cet homme, c'était le mécanicien Dubreuil.

Appuyé sur son coude, l'œil fixé sur le sabord par lequel entrait la blanche lumière de la lune, Dubreuil méditait. Quelles sombres appétences cachait l'impassabilité apparente de cet homme ? Pourquoi sa prunelle, abritée sous un sourcil presque toujours féroce, éteignait-elle de fugaces éclairs de haine ? Cette haine, où allait-elle ? Était-ce la beauté d'Hira qui provoquait cette autre forme de l'amour sans espoir ?

De temps à autre, des paroles sans suite s'échappaient des lèvres du mécanicien :

— Il l'aime, il l'aime, cet officier ! Et elle, l'aime-t-elle ?

» Je ne le crois pas !

» Oh ! ma vengeance, ma vengeance, que tu serais douce à mon cœur, si tu pouvais briser le sien !

Et, farouche, il retombait dans sa morne

contemplation.

Oui, c'était bien elle, c'était l'enfant innocente et folle, qui s'était attiré ce ressentiment ! Comment, par quel abus de sa liberté de parole, Hira avait-elle pu justifier l'inimitié de cet homme, la veille encore inconnu pour elle ? — Jamais leurs voix ne s'étaient croisées. Ils étaient nés sous des cieux différents, ils tendaient sans doute à des destinées opposées. — Quelle apparence y avait-il que la belle et riche héritière de Louis Raimbault pût se heurter à l'infime Lucien Dubreuil, le mécanicien ? Et, pourtant, ce n'était pas le hasard qui les avait ainsi rassemblés et mis côte à côte. Le hasard n'existe pas. Il est le nom que notre impuissance d'explication donne à l'une des combinaisons de faits dont l'immuable sagesse connaît le nombre et les répartitions.

Brusquement, le maître mécanicien, las sans doute du repos forcé de l'insomnie, sauta de sa couche, et, d'une main fiévreuse, ouvrit un tiroir où il prit divers papiers contenus dans des enveloppes.

De l'une de ces enveloppes, il tira son propre extrait de naissance, au nom de Lucien Arnald, dit Dubreuil ; de la seconde, l'acte de décès de Joachim Arnald, décédé vingt ans

plutôt.

Les yeux du jeune homme parcoururent les deux feuilles. Des larmes de rage coulèrent sur ses joues bronzées.

— Ah ! — gronda-t-il, je n'étais qu'un enfant, à cette date, — et cependant je me les rappelle, les détails de cette journée atroce, où je vis rapporter mon père sanglant, la poitrine trouée d'un coup d'épée.

» Et mes yeux se sont brûlés de pleurs qui ont gonflé mon cœur depuis ce deuil. J'ai cherché ma vengeance, comme d'autres cherchent la fortune ou l'amour. Je l'ai trouvée enfin, je la tiens, maintenant. Elle est là, sous ma main ; je ne la laisserai pas échapper. — Tous les deux, le père et la fille, le meurtrier et son enfant, je les hais de la même haine. — Mais je ne veux frapper qu'à coup sûr et il faut que les souffrances, par moi endurées, cet homme et cet enfant les endurent à leur tour !

Il étendit la main sur l'acte de décès.

— Mon père, ajoute-t-il avec une sauvage fureur, — ils ont dit pour s'excuser de ta mort, qu'eux aussi se vengeaient. Ils ont prononcé même le mot de châtement. Je ne veux point savoir quelle fut la faute ; je ne veux point savoir même s'il y eut une faute. Je me

30 octobre 1894.

Le mouvement de hausse commencé hier s'est sensiblement accentué aujourd'hui. Il s'était créé un découvert assez important et les vendeurs à l'approche de la liquidation éprouvent le besoin de se racheter. L'amélioration de la santé du Trar paraissant s'accroître, influence favorablement le marché. Toutes les places étrangères sont très fermes.

Le 3 0/0 de 101 37 1/2 s'avance à 101.80. La bonne tenue de nos fonds publics se répercute sur les actions des établissements de crédit que nous retrouvons à des cours supérieurs à ceux d'hier. Le Crédit Foncier s'inscrit à 900. Le Crédit Lyonnais est demandé à 716.25.

Le Comptoir national d'Escompte est à 531.25. Nos grands chemins sont bien tenus. L'Orléans est à 1,475.

L'Italien a repris sa marche en avant à 84.55. L'Extérieure plus calme cote 70 15/32. Hausse sensible des fonds ottomans. La bonne tenue des fonds russes ne se dément pas. La hausse s'accroît sur les fonds austro-hongrois.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 31 Octobre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	12°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	11°
Midi,	764 m/m	au-dessus	16°
Hausse,	2 m/m		
Baisse,	0 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	6°

SAUMUR

La mort de M. Chatain

Par une réserve que comprendront nos lecteurs, nous ne reproduisons aucune des versions, toutes hypothétiques, circulant à propos de la mort de M. Chatain.

En résumé, on est en droit d'admettre que ce malheur est dû à une aberration au moins momentanée de l'intelligence.

Nous pouvons, néanmoins, ajouter à ces lignes, d'abord comme rectification partielle de notre récit d'hier, que le corps a été découvert non près du Pont-Foucharl, mais presque en face du bureau d'octroi installé sur la route de Saint-Florent; ensuite, pour couper court à divers racontars erronés que, le 28 octobre, M. Chatain ne portait pas d'argent sur lui et que le binocle et la montre, dont la disparition prêtait à des commentaires fantaisistes, ont été retrouvés, lors de l'apposition des scellés, dans un tiroir du bureau de M. Chatain.

Les actionnaires de la Société civile de l'Institution Saint-Louis, à Saumur, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le jeudi 45 novembre prochain, au siège de la Société, à l'Institution Saint-Louis.

souviens seulement de ton étreinte, de tes baisers paternels. Ils m'ont privé de mon père. A mon tour de séparer un père de son enfant.

Le jour se levait sur la mer, le grand jour de l'héroïsme patriotique. Dubreuil s'habilla à la hâte et descendit dans la chambre des machines de l'Alcyon. C'était son tour de service. En rade il devait surveiller le nettoyage de cette partie du yacht. Les chauffeurs dormaient encore, la cloche n'ayant point piqué quatre heures. — Il était le premier à son poste.

Il se dressa, les bras croisés, en face de l'énorme masse d'acier et de cuivre au repos. Son œil rayonna d'un fauve orgueil en voyant les paillettes d'or que le levant allumait sur les tiges et les cylindres aux reflets bleus, sur les rutilantes bordures du laiton. En avant, les chaudières refroidies n'avaient point leurs anhélation de labeur.

Et Dubreuil, sinistre dans son implacable férocité, conscient de la force qu'un tel levier lui mettait aux mains, murmura dans le paroxysme de son triomphe :

— L'âme! — Je ne sais si nous avons une âme, nous autres hommes! En tout cas, voici celle de ce navire. Elle est là sous ma dépendance; je commande et elle obéit, et il suffirait

Objets perdus

Dominique Coquelin, maçon, habitant Saint-Michel, près Saint-Patrice (Indre-et-Loire), a déclaré au commissariat de police qu'il a perdu ses papiers (livret militaire, livret de mariage et lettres) enveloppés dans une doublure de paletot.

— M. Rabion, coiffeur, rue du Puits-Neuf, 20, a déclaré qu'hier soir, 30 octobre, M^{me} Rabion a perdu une petite montre en or, plate et ancienne, plus une chaîne et une médaille portant cette inscription : L. R. 1888. — Récompense à qui la rapportera.

— M^{me} Chagion, domiciliée à Montglan, commune de Bagnoux, a perdu, il y a cinq ou six jours, un fichu de soie noire, probablement tombé de sa voiture.

Objet trouvé

Hobbe-Bourdeau, marchand de sardines, rue Saint-Michel, 14, a trouvé, dans la soirée du 29 octobre, rue du Puits-Neuf, une jaquette de femme, en lainage, qu'il tient à la disposition de la propriétaire.

Votes de nos députés

Scrutin sur le projet de loi sur le crédit agricole : tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

NEUILLÉ

En vendange

Lundi dernier, dans la matinée, Dutertre, cultivateur aux Roches, commune de Neuillé, se rendant à sa vigne pour la vendanger, traversa un sentier commun entre lui et son voisin Chauveau qui vendangeait de son côté. Chauveau vint au devant de Dutertre pour lui interdire le passage et, sans provocation de ce dernier, lui allongea, sur l'œil droit et dans l'estomac, deux coups de poing qui couchèrent Dutertre sur le sol où il le maintint et continua ses brutalités, lui déchirant en outre son tricot.

Dutertre cria « au secours ! » et le propre neveu de Chauveau, témoin entendu au cours de l'enquête opérée par la gendarmerie d'Allonnes après la plainte de Dutertre, et qui confirma le récit de Dutertre, vint arracher celui-ci des mains de son agresseur.

Chauveau prétend que, lorsqu'il défendit au plaignant de traverser le sentier, Dutertre lui répondit une grossièreté; qu'il poussa et fit tomber son interlocuteur; mais que Dutertre le saisit par les jambes, le renversa, le mordit au genou et lui égratigna le pied. Il nie les coups de poing et l'accroc du tricot.

LONGUÉ

vol de deux bœufs

La semaine dernière, deux bœufs estimés 1,800 fr. ont été volés au sieur Poupard Louis, cultivateur. L'auteur de ce vol est inconnu.

d'une pression de ma main pour que la folie s'emparât de ce fêtu qui nous supporte et nous emportât tous, liés sans rémission les uns aux autres, dans les abîmes que nous bravons.

Ainsi, à l'heure même où sur les grands ruisseaux bordés de fer, des milliers d'hommes, le cœur haut et le front serein, saluaient le soleil qui allait éclairer le trépas de beaucoup d'entre eux et la gloire de la patrie, — à bord du yacht, pygmée abritée sous l'épaule d'un géant, — un autre homme, seul, en contemplation devant l'engin de la civilisation, savourait en esprit sa vengeance et méditait la mort d'autres êtres humains comme lui.

Telle est la loi des contrastes, en ce monde. La balance invisible pèse la vertu des uns, le crime des autres. Ici, par un renversement de l'ordre naturel, le crime était représenté par l'unité, — la vertu, l'héroïsme, la gloire, par le nombre. (A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 30 Octobre 1894

3 0/0	101 75
3 0/0 amortissable	100 35
3 1/2	108 35

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Le Vaccin du Croup

Nous croyons pouvoir affirmer, dit le *Patricote*, que le jeune Henri Lehoussé, d'Ecoulant, soigné par MM. les docteurs Mâreau et Jagot, est en ce moment complètement guéri.

La canule à trachéotomie a pu être enlevée vendredi et l'enfant respire très bien par les voies naturelles.

L'examen bactériologique fait par M. le docteur Bahuaud a clairement démontré que ce cas de croup devait être rangé parmi les plus graves, c'est-à-dire parmi les croups opérés et à associations microbiennes.

La valeur du traitement de M. le docteur Roux n'en est que plus éclatante, et nous signalons avec empressement ce merveilleux résultat tout à l'honneur de la méthode Roux et aussi à l'avantage des deux docteurs angevins qui ont pris le malade à toute extrémité, dans un cas désespéré, alors que la famille de ce jeune enfant, âgé seulement de trois ans, le considérait comme mort.

Les expériences de M. le docteur Bahuaud ont démontré d'une façon très concluante, du reste, la gravité du cas. Il ne saurait donc y avoir aucun doute touchant cette éclatante victoire sur ce mal terrible.

A la souscription pour le vaccin du croup :

M. de Soland, député, s'inscrit pour	100 f.
M. le docteur Guignard, député	50 f.
M. Coudreuse, député	60 f.

Conseil de guerre du Mans

Le Conseil de guerre du 4^e corps a condamné, avant-hier, à un an de prison, le nommé Loiseau Pierre-Emile, soldat au 104^e ligne, en garnison au Mans, pour vol d'une somme de 8 fr. 70 au préjudice d'un habitant chez qui il était logé.

UNE MÈRE TROP BELLE

Claire a dix-huit printemps, j'ai quarante ans bientôt.
J'use, depuis un mois, du savon du Congo;
Je vais y renoncer, il me rend trop gentille;
On m'a prise, déjà, pour la sœur de ma fille.
M^{me} Garlan, au savonnier Victor Vaissier.

MARCHÉS

DOUÉ, 22 octobre

Froment, l'hectolitre, 42 à 43.50. — Seigle, 8 à 8.50. — Orge, 8.50 à 9 fr. — Avoine, 7 à 7.50. — Haricots, 30 fr. — Pommes de terre, 4.50 à 5 fr. — Bœuf, le kil., 1.70. — Veau, 2 fr. — Mouton, 2.20. — Porc, 2 fr. — Poulets, la

couple, 3.50 à 5 fr. — Canards, 4 à 5 fr. — Oies, la pièce, 5 à 6 fr. — Dindes, 5 à 7 fr. — Pigeons, la couple, 1.75 à 2 fr. — Œufs, la douzaine, 1 à 1.05. — Beurre, le 1/2 kil., 0.85. — Foin, les 100 kil., 5 fr. — Paille, 3 fr. — Prix du pain : les 6 kil., 4.60.

BEAUFORT, 24 octobre

Froment, le d.-déc., 2.60. — Seigle, 1.50. — Orge, 1.50. — Avoine, 1.60. — Pommes de terre, 4 fr. — Noix, 2 fr. — Foin, les 1,050 kil., 45 fr. — Paille, 35 fr. — Beurre, les 600 gr., 0.90. — Œufs, la douz., 1.15. — Poulets, la couple, 5.50. — Canards, 5 fr. — Parfines, les 100 kilog., 25 fr.

M. Léon FRESCO, Chirurgien - Dentiste,
N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

PRIX : 3 FRANCS, SOINS COMPRIS

Extraction de dents gratis.

Clôture irrévocable et sans remise
le 4 Novembre 1894.

POUR CONSERVER SA VUE M. COURTOIS

Directeur du grand Magasin d'Optique
Place de l'Hôtel-de-Ville

Engage toutes les personnes qui ont la vue faible, fatiguée, louche ou malade, à venir rendre visite à cet éminent praticien, qui obtient des résultats surprenants par ses verres combinés, sans opération ni remède. C'est toute une révolution accomplie dans ce genre de traitement, qui est de la plus grande simplicité.

M. COURTOIS possède, en outre, les nouveaux verres cylindriques, les seuls qui permettent de distinguer nettement tout objet.

Les verres cylindriques, bons pour toutes les vues, se recommandent principalement aux personnes dont la vue serait affaiblie.

Les consultations gratuites pour la vue auront lieu de 9 heures à 11 heures du matin, par le spécialiste de l'établissement.

CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863. — Capital 200 millions

CAISSE DE SAUMUR
36, rue Dacier, 36

BUREAUX OUVERTS TOUS LES SAMEDIS

Escompte. Recouvrements. Ouverture de Comptes courants et de Comptes de Dépôts. Délivrance de chèques. Paiement télégraphique. Garde de titres et objets précieux. Avances de fonds sur titres (à 3 1/2 0/0 et commission minime). Souscription sans frais à toutes les émissions. Paiements de coupons. Régularisations diverses, etc., etc. Achat et Vente de titres français et étrangers moyennant le courtage officiel des agents de change de Paris (1 fr. 25 pour 1,000 francs seulement et les ports de titres).



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Saumur, pharmacie DESCHAMPS, 11, 13 et 15, rue Saint-Jean,

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT.

La Maison ANDRIEUX, connue pour son bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans l'importation quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits. Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. Livraison à Domicile.

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillite Brunet

Par jugement en date du 30 octobre 1894, le Tribunal a homologué le concordat consenti au sieur L. Brunet, marchand de fourrages à Saumur, par ses créanciers, aux conditions de 75 0/0, payables par termes.

M. Bonneau, syndic, a été maintenu à l'exécution du concordat.

Pour extrait,

Le Greffier, MORON.

Tribunal de Commerce de Saumur

Rapport faillite Boret

Par jugement en date du 30 octobre 1894, le Tribunal a rapporté la faillite prononcée par jugement du 16 octobre courant, contre le sieur Boret, plâtrier à Saumur.

Le Greffier, MORON.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

MAISON

Située route de Rouen, 46, à la Croix-Verte,

Composée de 2 chambres au rez-de-chaussée, 2 chambres au 1^{er} étage, mansarde et grenier, caves, eau de Loire.

Fraîchement restaurée.

Loyer annuel, 250 fr.

S'adresser à M. DELARUE, rue de la Fidélité, 36, Saumur.

A AFFERMER

La Ferme de la Boire-Salée

Commune de Saint-Lambert-des-Lectés,

Contenant environ 8 hectares.

Entrée en jouissance le 1^{er} novembre 1895.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, n° 4.

A CÉDER

Magas'n Couronnes, Bijouterie Articles religieux

Conditions avantageuses.

S'adresser à M. COCHET, 20, rue du Portail-Louis, Saumur.

ON DEMANDE A ACHETER

Bon Portefeuille d'Assurances

Incendie — Vie

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} LOUISE, DE PARIS

La plus célèbre et la plus recherchée des SOMNAMBULES et CARTOMANCIENNES de France, diplômée, a l'honneur d'informer le public, qu'elle a ouvert un Cabinet de Somnambulisme, de Cartomanie, et qu'elle a pris sa résidence définitive à TOURS, 18, rue de Courset.

Recherches de parents, procès, mariages, affections, maladies, affaires, époques exactes des événements.

Consultations tous les jours : matin, de 10 heures à 11 heures; soir, de 3 heures à 6 heures.

Consultations par correspondance contre mandat de 10 fr.

18, rue de Courset,

TOURS.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

Fruitière

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

M. L. NEPVEU, de retour en France après 25 ans de séjour aux îles Britanniques, se tient à la disposition des personnes désirant commencer ou continuer l'étude de la langue anglaise, soit pour le commerce, soit pour les examens. — Traduction de documents et livres de commerce. — Pont-Fouchard, Saumur.

ASSURANCES On demande personnes sérieuses pour représenter dans l'arrondissement de Saumur une Société d'Assurances Mutuelles contre l'Incendie. Prendre l'adresse au bureau du journal.

ON DEMANDE représentants sérieux avec les meilleures références, arrondissement de Saumur, pour le Vin Muscat et le Vin Rouge d's RR. PP. Missionnaires d'Alger. S'adresser à Nantes, à M. H. DENIS, 1, rue Malherbe, seul dépositaire régional.

GRAND ENTREPOT DE SUCRE POUR VENDANGES

GOBLET-MAHOUDEAU

Rue Nationale et rue de l'Abreuvoir, 2, SAUMUR

LIQUIDATION

Couronnes Funéraires, Bijouterie et Articles Religieux

25 0/0 de perte

COCHET, 20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

SUCRE CRISTALLISÉ

Pour Vendanges

A. COURTET

RUE DAILLÉ, A SAUMUR

FÊTE DE LA TOUSSAINT

GRAND CHOIX

d'Articles

FUNÉRAIRES



Couronnes

BOURRELETS

Pots et Bouquets

PERLES, MÉTAL

Et Porcelaine

Articles riches, demi-riches et ordinaires

PREX TRÈS MODÉRÉS

DOC-FAUCHEUX

41, Rue d'Orléans, Saumur

En face la Librairie MILON

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits

Menier, 1/2 kil. 1 60

Planteur, — 1 60

Potin n° 3, — 1 60

Cie Coloniale, — 2 20

De santé, — 1 20

Thé Cie Coloniale, la boîte 2 80

— Le Délicieux, — 1 35

— Mélange d'Amateurs, 50 et 90

Biscuits recommandés

Montbozon, la boîte » 65

Madeleines-Champagne, id. 1 30

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,